UACDDDD

Union des Associations et des Coordinations d'Association pour le Développement et la Défence des Droits des Démunies

Siège: Mosquée Niamakoro, Sébougouni - BP: E2801 - Tél: 76 08 31 92 / 76 44 00 98 / 76 49 03 15 Cite:http://www.uniondesdemuniesdumali.org - Blog: uniondesdemuniesdumali.blogspot.com - Email: kmassa26@gmail.com

Conférence de presse du 24/03/2014

Lieu: Siège de l'Union

Introduction

L'Union des Associations et des Coordinations d'associations pour le Développement et le Défense des Droits des Démunis (UACDDDD) est un réseau de 163 organisations à travers le Mali toutes victimes d'injustices sociales.

Pourquoi cette conférence de presse

Fidèle à ses objectifs de développement et de défense des droits de ses membres et face au laxisme des autorités, un mémorandum fut soumis au gouvernement en Janvier 2010. Avec le constat d'immobilisme des autorités, une marche pacifique a été organisée le 9 Mars 2010, violement réprimée par les autorités. Elle fut suivie d'une convocation du Ministre de l'Administration Territoriale, par avis N° 0578/MATCL-CAD du 10 mars 2010, pour une réunion le 19 mars 2010, avec comme ordre du jour examen des doléances de l'UACDDDD. Lors de cette réunion, il a été décidé que l'Administration et l'Union examinent ensemble, les problèmes aux niveaux de chaque mairie et préfectures et faire des propositions de solutions.

Du 19 mars 2010 au 19 mars 2011, soit une année de dur labeur, les travaux tant demandés ont été faits à tous les niveaux en collaboration avec les maires, les préfets et tous les techniciens impliqués dans le foncier et les rapports envoyés dans les différents gouvernorats.

Dans leurs habitudes d'indifférence face aux problèmes de l'Union, les autorités n'ont réservé aucune suite favorable. Se faisant l'Union a projeté une autre marche le jour même du cinquantenaire de l'indépendance du Mali, le 22 septembre 2010. Elle a été aussi suspendue suite à des promesses des hautes autorités, qui aussi n'ont jamais été honorées.

Le manque de dialogue avec les autorités en charge des dossiers de litige, le manque d'audience avec le Ministre de l'Administration Territoriale (ci-jointe la lettre N° 0070 de l'Union enregistrée sous le N° 14314 du 23 Décembre 2010), l'Union a fait une autre déclaration de marche pour le 22 mars 2011. C'est suite à cette déclaration que le Ministre de l'Administration Territoriale a provoqué une réunion d'urgence dans son cabinet, avec le bureau de l'Union le vendredi 18 mars 2011. La suite de cette réunion a été la création d'une commission ad hoc 2011- 0113/MATCL-SG du 22 Avril 2011, composée de cinq départements ministériels et de deux représentants de l'Union. Par avis N° 0913/MATCL-SG

du 22 avril 2011, la commission a tenu sa première rencontre le 29 avril 2011. Lors de cette réunion, deux sous commissions furent créées, présidées par les Gouverneurs du District de Bamako et de Koulikoro (copies jointes). Ces deux commissions ont travaillé à la base sur les différents problèmes des régions et les résultats ont été centralisés au niveau des différents gouvernorats, et après un travail de synthèse à ces niveaux en concert avec l'Union, un rapport d'étape a été élaboré et acheminé au niveau de la commission ad hoc le 29 Septembre 2011(copies rapports jointes).

- Depuis cette date les réunions de la commission ad hoc ont été sabotées systématiquement par les représentants des départements ministériels membres. Raisons pour lesquelles l'Union a organisé une autre marche le 13 mars 2012 suivie de sit-in, suite à laquelle une commission ad hoc interministérielle a été mise place par le Premier Ministre (décision n° 2012-0042/PM-RM du 14 mars 2012) et une commission ad hoc technique (décision 2012-0154/MATCL-SG du 16 mars 2012) chargée de l'examen et de la résolution des doléances de l'Union. Malgré les évènements politiques et dans le cadre de la continuité de l'Administration, les différentes commissions ont continué à travailler et ont produit des rapports ; dans ce cadre différentes correspondances ont été échangées entre les différents départements ministériels impliqués :
- Lettre N° 2232/MATD-SG du 22 novembre 2012 du Ministre de l'administration territoriale adressée à Monsieur le Premier Ministre.
- Lettre N° 0001/PM-CAB du 2 janvier 2013 de Monsieur le Premier Ministre au Ministre de l'environnement et de l'assainissement
- Lettre N°0384/PM-CAB du 3 mai 2013 de Monsieur le Premier Ministre au Ministre de l'environnement et de l'assainissement ;
- Lettre N° 0619/MEA-SG du 25 juin 2013 de Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement adressée à Monsieur le Ministre du logement des affaires foncières et de l'Urbanisme;
- Lettre N° 0620/MEA-SG du 25 juin 2013 de Monsieur le Ministre de l'environnement et de l'assainissement adressée à Monsieur le Premier Ministre ;
- Lettre N° 0635/PM-CAB du 3 juillet 2013 de Monsieur le Premier Ministre adressée au Monsieur le Ministre de l'environnement et de l'assainissement

Le rapport final de la commission ad-hoc interministérielle N°... a été transmis par lettre N°01108/MEA-SG du 17 décembre 2013 de Monsieur le Ministre de l'environnement et de l'assainissement, Président de la commission, à Monsieur le Premier Ministre pour approbation depuis le 19 décembre 2013.

Constatant que:

- Depuis le 19 décembre 2013 le rapport final de la commission ad-hoc est bloqué au niveau de Monsieur le Premier Ministre ;
- Notre demande d'audience N° 0235/UACADDDD du 4 février 2014, auprès du Premier Ministre, est restée sans suite ;
- Les autorités continuent d'opérer sur tous les terrains litigieux ;
- Nos membres sont victimes d'arrestations arbitraires systématiques ;
- la dégradation sans cesse de la situation foncière au Mali, le nombre toujours croissant des déguerpis, le business d'une minorité sur le dos du peuple,

l'accaparement des champs des paysans et leur intoxication par des produits phyto- sanitaires utilisés abusivement ;

- Le manque de volonté politique des autorités à résoudre les problèmes posés ;

Conclusion : L'Union décide d'entreprendre une marche pacifique suivie de sit-in appelé *village sans terre* le mardi 25 mars 2014.

<u>L'itinéraire de la marche</u> : de la Bourse du Travail à la Cité Administrative en passant par le Boulevard de l'Indépendance.

<u>Lieu du Sit-in</u>: façade de la Cité Administrative de Bamako.